

Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 17 janvier 2024

Contact

Erwann LEDU
erwann.ledu@mairie-lyon.fr
04 72 10 48 90

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et à tous, chères habitantes, chers habitants, chers collègues.

En ouverture de ce premier conseil de l'année 2024, je souhaite vous adresser tous mes vœux : des vœux de bonne santé, avant toute chose, des vœux de réussite, ensuite, dans ce que nous entreprenons collectivement pour notre ville et dans ce que vous initiez dans votre vie personnelle et professionnelle.

Des vœux de joies partagées aussi, car c'est le carburant avec lequel nous pouvons avancer dans ce monde intranquille.

Des joies qui sont espérance et non pas déni, car en se souhaitant une bonne année en 2024, on n'ignore pas les difficultés présentes ou les souffrances.

Celles qui affectent les personnes malades ou isolées, celles qui affectent les personnes mal logées, à la rue ou qui craignent de perdre leur toit, celles qui affectent les personnes fuyant la guerre et encore plus celles enfermées dans une zone de guerre qu'une pluie de bombes expose à la destruction.

Le drapeau blanc flotte toujours sur le fronton de la mairie, en appel au cessez-le-feu, et je soutiens les démarches auprès des instances internationales de justice pour que le droit fasse taire les armes et protège l'humanité dans son intégrité et sa dignité.

D'autres souffrances méritent notre attention en particulier, car comme élus de proximité, notre rôle au quotidien est de prendre soin de chacun et de veiller à cette cohésion de la ville.

Nous avons travaillé de concert avec la Métropole pour la mise à l'abri des jeunes migrants de la montée de la Grande Côte, qui étaient en attente d'évaluation des services de la protection de l'enfance.

Cette mise à l'abri a été effective avant les vacances de Noël.

La Ville de Lyon poursuit aussi l'effort de mise à l'abri en ouvrant des places en urgence.

Les collectifs solidaires, de leur côté, maintiennent une pression exigeante pour l'ensemble des personnes en difficulté, et en particulier les familles sans toit des enfants scolarisés dans les écoles.

Faisons le souhait pour 2024, d'une meilleure coopération avec les services de l'État pour organiser la solidarité sur le territoire lyonnais, avec la participation des acteurs détenant des bâtiments vacants susceptibles d'être occupés, et la solidarité entre les territoires.

Le vote de la Loi immigration institue des discriminations dans l'accès aux aides sociales : allocations familiales, accès aux soins, aides au logement.

Elle met des barrières excluantes là où il nous faut, au contraire, permettre l'intégration sociale, en particulier par le travail, travail déclaré générateur de protection sociale et de cotisations collectives.

Cette loi va donc à rebours de nos valeurs et de nos intérêts collectifs.

À l'appel d'associations et de syndicats, nous demandons qu'elle ne soit pas promulguée.

Alors ces vœux aujourd'hui, ne sont pas de simples déclarations d'intentions ou des demandes adressées à d'autres, puisque nous agissons aussi à notre échelle sur notre territoire.

En 2023, nous avons concrètement travaillé pour l'amélioration du cadre de vie, l'adaptation de la ville au risque climatique pour le lien social.

Nous avons rendu compte de notre bilan à mi-mandat à l'occasion de rencontres dans l'espace public, et nous continuons à travers des vidéos dans lesquelles les élus présentent les actions dans les différentes délégations, et ces vidéos seront bientôt diffusées sur les réseaux.

Nous poursuivons, en 2024, sur toute la deuxième partie de ce mandat, au service des habitantes et des habitants du 1^{er} arrondissement, et ce conseil sera l'occasion de mettre en lumière certains des projets phares qui nous

occuperont ces prochaines années : la réouverture de la galerie des Terreaux ; le réaménagement du boulevard de la Croix-Rousse ; la rénovation de l'école Michel Servet ; la mise en accessibilité du gymnase Duplat ; la végétalisation des cours de crèches ; la mise en valeur du patrimoine historique avec Saint-Bruno ; le soutien financier affirmé aux centres sociaux, dont le travail est indispensable à la vitalité du tissu social.

Alors c'est avec cette vitalité et ces liens que je veux conclure, pour vous souhaiter, avec de l'énergie et des sourires, une année vive et reliée.

Alors, comme d'ordinaire, avant l'appel et l'ouverture de l'ordre du jour, nous allons examiner quelques questions. Comme c'était la trêve des confiseurs, nous n'avons reçu que deux questions.

- a) L'une d'Anne-Marie, du conseil de quartier, qui nous interroge sur les mesures prises en réponse à la problématique récurrente du dépôt d'encombrants sur la voie publique.

La Métropole n'assure plus, en effet, des permanences « Encombrants » sur les différentes places des pentes, depuis de nombreuses années, elle n'assure plus ce service-là, en dehors de la collecte saisonnière des sapins de Noël.

Seule la déchetterie mobile de la place Rambaud permet, une fois par mois, de déposer son mobilier ou son électroménager.

La régie de quartier propose un service payant de débarrassage, avec un tarif réduit lors d'opérations organisées par l'association Prévention Spécialisée Sauvegarde 69.

Toutefois, cela s'avère insuffisant, comme de nombreuses personnes nous ont alertés.

Aussi, la Métropole a décidé, à notre demande, d'expérimenter en 2024 la collecte des encombrants à la demande, et davantage d'informations seront fournies prochainement pour expliquer comment les habitantes et les habitants du 1^{er} arrondissement pourront avoir accès à ce service dès cette année.

Une autre question nous a été transmise par Jonathan, suite à une agression place des Terreaux le week-end dernier, du fait de personnes fortement alcoolisées.

- b) Jonathan nous demande quelles mesures ont été prises pour réduire les accès de violence liés à l'alcool et en particulier pour faire respecter l'arrêté interdisant la vente à emporter d'alcool après 21 h.

Même si l'enquête sur ces faits précis est en cours, donc il n'y a pas de causalité pour l'instant établie.

Mais les problématiques liées à cette consommation excessive d'alcool acheté dans les supérettes ont été repérées depuis longtemps et ont donné lieu à cet arrêté pris par l'adjoint au maire en charge de la Sécurité, Mohamed CHIH.

De nombreux contrôles ont été réalisés à la demande des élus du 1^{er} arrondissement sur les supérettes, en particulier dans le secteur du bas des pentes, autour de la place des Terreaux, et de nombreuses infractions ont été constatées à l'occasion de ces contrôles qui ont conduit à des verbalisations et pour les contrevenants de façon répétée — ceux qui ont contrevenu de façon répétée — ont abouti à sept fermetures administratives temporaires décidées récemment, des fermetures administratives de quinze jours sur arrêté préfectoral.

Par ailleurs, je vous informe que la Mairie du 1^{er} soutient sur cette question de l'alcool le défi de janvier, en encourageant à faire une pause dans la consommation d'alcool pour faire le point sur sa dépendance et sa santé, et également découvrir d'autres saveurs dans la convivialité.

J'en ai fini avec ces questions et je vous propose de passer à l'appel pour permettre ensuite l'ouverture de l'ordre du jour de notre conseil.

Et bien sûr, il y aura les interventions préalables.

Je vous donne la parole pour l'appel.

Appel nominal

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

PRÉSENT.E.S :

Yasmine BOUAGGA

Mathilde CORTINOVIS

Malika HADDAD GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Sylvain GODINOT — absent en début de conseil

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Noé FROISSART

ABSENT.E.S ET EXCUSÉ.E.S :

Jean-Christian MORIN — donne pouvoir à Yasmine BOUAGGA

Nathalie PERRIN-GILBERT — excusée, donne pouvoir à Malika HADDAD GROSJEAN

David SOUVESTRE — donne pouvoir à Bertrand PINOTEAU

Benoît SCIBERRAS — donne pouvoir à Mathilde CORTINOVIS

Lucie PERRIN — donne pouvoir à Noé FROISSART

Malgré l'absence temporaire de Sylvain, le quorum est donc atteint et je vous tiendrai informé de l'arrivée de Sylvain.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Je n'ai pas fait les choses en ordre puisque nous avons constaté de fait la nomination de Noé FROISSART comme secrétaire de séance.

Mais voilà, c'est un usage désormais bien établi.

Donc, comme vous l'avez dit, le quorum est atteint et je vais donner la parole au groupe Lyon en Commun pour son propos introductif.

Non, pardon, je me suis trompée.

Monsieur Bertrand PINOTEAU

Oui, en fait on a convenu de s'associer au propos introductif qui va être présenté par Fatima BERRACHED.

Madame Yasmine BOUAGGA

Très bien. Nous avons un propos introductif commun à nos trois groupes de majorité et je vous donne la parole, Madame BERRACHED, pour nous le présenter.

Madame Fatima BERRACHED

Madame la Maire, chers collègues, ma prise de parole est donc commune à l'ensemble de nos trois groupes.

Je souhaite tout d'abord vous présenter, vous renouveler à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à l'ensemble des habitantes et habitants de notre arrondissement.

Je vous souhaite une année 2024 douce et sereine.

Je vous invite à y ajouter si possible de la couleur, de la poésie, et comme dirait Eddy DE PRETTO, « je vous souhaite aussi du love et de la tendresse malgré tout ».

Avant de vous inviter à prendre quelques résolutions supplémentaires pour 2024, je reviens un instant sur l'année 2023 qui a été marquée, entre autres, au niveau national, par les mobilisations très nombreuses contre la réforme des retraites

Malgré la mobilisation, de nombreuses journées de grèves et de manifestations n'ont pas bloqué l'adoption de cette loi injuste.

Texte injuste qui a été adopté par un énième 49.3.

La mobilisation se poursuit par quelques syndicats.

L'année 2024 sera elle aussi une année de mobilisation, ne serait-ce déjà par la journée de grève annoncée par les professionnels de l'Éducation nationale pour la hausse des salaires, la fin des suppressions de postes, du non-remplacement des enseignants et de la lutte en faveur de la mixité sociale.

La liste des revendications émises par les principaux syndicats d'enseignants est importante et sera portée à l'occasion de l'appel à la grève lancé pour le jeudi 1^{er} février.

Je sais ces professionnels très impliqués, très attachés à leur mission de service public, très attachés à leurs élèves pour les accompagner dans leur réussite scolaire.

Ils et elles ont tout notre soutien.

Vous l'aurez sans doute compris, là, les mobilisations seront d'actualité.

L'année 2024 sera marquée aussi par l'une d'entre elles, contre la Loi immigration adoptée en décembre 2023.

Une loi qui ne propose pas d'amélioration, pas de protection supplémentaire et surtout qui s'aligne sur les partis de droite et d'extrême droite.

Mais pourquoi se mobiliser ?

Déjà, préalable important, la réponse du Conseil constitutionnel aux deux saisines faites par le président de la République et la présidente de l'Assemblée nationale est annoncée pour le 25 janvier.

Aussi, plusieurs mesures, si elles sont confirmées, présentent des conséquences sur le travail associatif dans le domaine de l'urgence et de l'insertion.

Notons aussi la tendance du moment de minimiser, dénigrer, toutes les dispositions qui garantissent pour les étrangers de vivre dans un État de droit.

Alors, que dit cette loi ?

Le droit au logement, droit à l'hébergement, un sujet d'actualité.

Le droit au logement est restreint et de ce fait l'accès aux droits sociaux liés au logement est particulièrement mis à mal par les dispositions de l'article 19 qui soumet à condition l'accès au droit au logement opposable et, par voie de conséquence, au droit inconditionnel à l'hébergement.

Poursuivons avec le droit au travail.

La délivrance d'un titre de séjour au titre de l'exercice d'une activité « métiers en tension » est possible seulement après douze mois d'activité au cours des vingt-quatre derniers mois et d'une résidence ininterrompue de trois ans au moins.

En outre, la délivrance du titre devra tenir compte, en sus de la réalité et de la nature des activités professionnelles de l'étranger, de son insertion sociale et familiale, de son respect de l'ordre public, de son intégration à la société française et de son adhésion au mode de vie et aux valeurs de celle-ci, ainsi qu'aux principes de la République.

Enfin, une autre régression importante, le statut d'entrepreneur individuel n'est pas accessible aux étrangers ressortissants de pays non-membres de l'Union européenne, d'un autre état partie de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ne disposant pas d'un titre de séjour les autorisant à exercer sous ce statut.

La santé.

Les mesures envisagées dans le domaine des droits sociaux ont une répercussion sur l'accès aux soins.

Nous savons déjà aujourd'hui combien cette question est une source de préoccupation qui touche l'ensemble des secteurs sanitaires.

Rendre plus difficile l'accès aux soins est une question d'ordre public.

Ne pas oublier que l'AME, l'Aide Médicale de l'État, sera le prochain cheval de bataille, ou pas, du Gouvernement.

Que feront les médecins du serment d'Hippocrate ?

Devront-ils alors le renier ?

Enfin, dans l'ensemble du texte, d'autres dispositions confirment la volonté de rendre la vie des immigrés plus difficile, pour lutter contre l'appel d'air jusque dans les détails.

Ainsi, l'instauration de la nécessité de bénéficier d'un titre de séjour pour les réductions tarifaires dans les transports et, de manière forte et symbolique, le retour dans les textes du délit de séjour irrégulier, avec 3 750 € d'amende.

Vous l'aurez compris, 2024 sera une nouvelle année de lutte, d'engagement et donc de mobilisation.

Pour 2024, je vous invite à prendre la résolution de poursuivre la mobilisation pour une justice sociale pour toutes et tous, pour défendre notre État de droit, à nous mobiliser, comme les nombreux magistrates et magistrats, les médecins, la Défenseure des droits, des membres de la Commission consultative des droits de l'Homme qui ont déjà pris position contre cette loi.

Je vous invite à nous mobiliser aussi le 21 janvier prochain pour le rassemblement contre cette loi.

Pensons à nos collègues étrangers, étrangères, qui sont ou seront touchés par cette loi indigne.

Pensons aussi à Missak MANOUCHIAN qui sera panthéonisé dans l'année.

Je vous invite à nous mobiliser aussi le 9 juin prochain, jour de scrutin des élections européennes.

Je vous invite aussi à faire simplement acte de résistance.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, Madame l'Adjointe.

Nous allons ouvrir ce conseil.

Noé FROISSART

J'en profite pour signaler que Monsieur Sylvain GODINOT est donc arrivé.

On lui souhaite la bienvenue et il est arrivé avant l'examen de toute délibération, donc ça tombe bien.

Nous sommes au complet.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 6 décembre 2023

Madame Yasmine BOUAGGA

Monsieur le directeur des services, est-ce que nous avons le PV du précédent conseil ou pas encore ?

Oui ?

Nous allons d'abord adopter le procès-verbal du conseil de décembre.

Y a-t-il des questions ou des demandes de modifications ?

Je vous propose de l'adopter à main levée.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour ce vote unanime.

Examen des délibérations

Madame Yasmine BOUAGGA

Nous allons à présent examiner l'ordre du jour, en commençant par une délibération propre à l'arrondissement, qui porte sur la modification du règlement des salles associatives, et en l'absence de David SOUVESTRE, Madame BERRACHED, je vous prie de bien vouloir nous la présenter.

Arrondissement

- 1 - **2024-21842-MA1-188 – Fatima BERRACHED** – Modification du règlement général des salles de la Mairie du 1^{er} arrondissement et création des règlements particuliers des salles plurielles et de la cuisine des salles plurielles

Madame la Maire, chers collègues, la commission mixte du 1^{er} arrondissement s'est réunie le 7 novembre 2023 pour examiner l'évolution du règlement général des salles de la mairie du 1^{er} arrondissement et la création des règlements particuliers des salles plurielles et de la cuisine des salles plurielles.

Ainsi sont proposés à votre approbation le règlement général des équipements de proximité de la mairie du 1^{er}, ainsi que le règlement propre aux salles plurielles.

Concernant le règlement général, il identifie notamment la typologie des manifestations autorisées, les salles concernées, les conditions de réservation et de mise à disposition ainsi que les conditions d'utilisation et les règles de sécurité de ces salles.

Concernant le règlement spécifique aux salles plurielles, après un démarrage en douceur, avec l'Afev comme partenaire qui anime les lieux et qui accueille les jeunes, il est nécessaire de stabiliser le fonctionnement du site avec un règlement intérieur, que chaque occupant devra s'engager à respecter.

Il s'agit d'un règlement particulier qui précise notamment les occupations de LyonBD, l'organisation, les dimensions et jauges des salles, les obligations des cocontractants, les horaires d'ouverture et les règles de sécurité et d'accessibilité.

Il y a aussi un règlement particulier concernant la cuisine, financée également dans le cadre du budget participatif, adjacente aux salles plurielles.

Ce règlement concerne notamment le matériel mis à disposition, les règles de sécurité à appliquer ainsi que les conditions de nettoyage et de gestion des déchets.

Pour permettre un bon fonctionnement de nos équipements de proximité, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je propose d'adopter ce règlement intérieur.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce vote unanime qui nous permettra donc, peut-être, de faire des repas partagés très conviviaux dans ces salles plurielles.

Nous allons à présent examiner les délibérations pour avis du Conseil municipal, en commençant par un grand projet, celui du boulevard de la Croix-Rousse.

Je vous donne la parole, Madame CORTINOVIS.

- 2 - **2024-18196-CMMA1-164 – Mathilde CORTINOVIS** — Lancement de l'opération n° 54003001 « Boulevard de la Croix-Rousse - Requalification 1^{re} phase » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00016 - Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, donc, cette délibération concerne un projet qui est très attendu dans notre arrondissement qui est celui du lancement de l'opération de requalification du boulevard de la Croix-Rousse.

Je crois que j'ai le privilège d'avoir un PowerPoint pour cette présentation, que je vois s'afficher à l'écran.

Vous connaissez bien ce boulevard qui marque la limite entre notre arrondissement et celui du 4^e qui accueille le marché, la Vogue des marrons ainsi que de nombreux commerces.

Les nombreux usages, le dépérissement des arbres historiques et les dysfonctionnements constatés nous ont obligés à le repenser.

Vous voyez le boulevard en photo sur l'écran.

Comme vous le voyez à l'écran, le projet vise à recréer un lieu de promenade qui soit apaisé et inclusif et qui va permettre différentes choses.

La première, c'est d'avoir des trottoirs confortables pour favoriser des usages en dehors des temps de marché.

La seconde, ça va être d'améliorer la sécurité des piétons.

La troisième, ça va être de permettre d'avoir enfin une électricité conforme pour le marché.

Et puis, enfin — et ça, ça me fait très plaisir —, c'est d'ajouter 400 arbres et différentes strates végétales.

Ce projet, qui était déjà présent dans notre plan de mandat, a fait l'objet d'une concertation préalable, qui s'est tenue du 7 novembre 2022 jusqu'au 23 décembre de la même année, et cette concertation a eu lieu à la fois avec les habitants et les habitantes du quartier, avec les forains, les commerçants, les associations.

Le projet final tient donc compte des problématiques de l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices de ce boulevard.

Si vous passez la slide suivante, vous verrez les choses qui n'ont pas encore été décidées.

C'est les différents scénarios des bandes cyclables bilatérales.

Bilatérales ou doubles, je ne sais pas exactement quel était le terme, sur la slide suivante ; voilà, bidirectionnelle.

On a ces deux possibilités qui n'ont pas encore été tranchées.

Il y a encore des études qui doivent être faites pour voir laquelle sera choisie et ça, on le saura soit courant 2024, soit en 2025.

Mais sinon, l'ensemble du projet est donc lancé et d'ailleurs, les travaux ont commencé ce lundi.

C'est tout neuf.

Cette première phase de travaux, sur la slide suivante, vous avez un petit peu des informations qui montrent qu'en fait, ça va être une phase de travaux qui va être assez lourde, qui va être conséquente.

Ce sera d'abord des travaux concessionnaires, c'est-à-dire qu'on va travailler sur les réseaux et donc ça va se faire par portion et à chaque fois, chaque réseau va venir par-dessus le suivant.

Il va y avoir toute une rénovation par ENEDIS au niveau de l'électricité.

Ensuite, pour remettre aux normes le gaz par GRDF.

Ensuite, les réseaux d'eau potable, par la Régie publique de l'eau du Grand Lyon, et enfin, il y aura des travaux pour l'assainissement qui, là, sera géré par la Direction du Cycle de l'Eau qui est la Métropole de Lyon.

Donc ces travaux vont être longs, ça va durer deux ans.

Il n'y a aucune amélioration qui va être vraiment visible du point de vue des usagers, des usagères, parce que tout va être en souterrain.

Mais ils sont évidemment nécessaires, à la fois en termes de sécurité et en termes de bon fonctionnement de la Ville de Lyon.

Tout va se faire par portions, comme je vous le disais, et l'idée, c'est vraiment, ça a été fait pour impacter le moins possible le marché et on va chaque fois le faire petit à petit, pour essayer que ce soit le plus pratique pour tout le monde.

Pour information, ces travaux seront aussi stoppés.

Je vous ai dit que ça durera deux ans, mais il y aura des périodes où il n'y aura pas ces travaux, notamment pendant la Vogue des marrons et pendant les fêtes de fin d'année, pour ne pas perturber ces moments-là.

Afin de lancer ces travaux, on a besoin de différentes choses, notamment une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole qui est nécessaire, et c'est une des choses qui est dans ce projet de délibération.

La deuxième, ça va être de développer une certaine enveloppe de travaux.

L'estimation totale, vous le voyez à l'écran, est estimée à 8 707 000 €.

Et là, on va débloquer la première enveloppe pour cette première phase qui sera de 3 000 000 €.

Afin d'avoir, d'ici quelques années, un boulevard de la Croix-Rousse qui soit sécurisé, beau, confortable, je vous prie, mes chers coélus, de donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Madame BOFFET.

Madame Laurence BOFFET

Oui, merci.

C'est simplement pour souligner qu'enfin, le boulevard de la Croix-Rousse est réhabilité et que ça fait très longtemps qu'on l'attend, et qu'il y a plusieurs volets importants dedans, en particulier pour la partie réseau.

Ça ne se voit pas, mais les canalisations d'eau, d'assainissement, mais aussi — enfin, on a réussi à coordonner nos actions —, notamment avec le gaz, ENEDIS, etc., c'est très important et assez lourd, effectivement, mais enfin on le fait.

C'étaient des choses qui étaient dans les vieux éléments.

Et puis un autre point cher aux habitantes et habitants du 1^{er}, puisqu'on en parle depuis pas mal d'années, la reprise des allées qui sont importantes, que ça soit sur le 1^{er} ou le 4^e et c'est là-dessus que seront concentrés les efforts sur ce mandat et je trouve que c'est bien que ça soit bien requalifié au-delà de ce qui va être fait sur la voirie.

Voilà.

Donc il y a un projet qui a suscité beaucoup de débats, d'échanges, mais pour lequel je pense que les Croix-Roussiens du plateau et des pentes attendaient beaucoup, et donc je me réjouis qu'il se lance.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Je vous propose de passer au vote pour donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime.

Je vous donne la parole, Madame BERRACHED, pour un autre grand projet très attendu sur le 1^{er} arrondissement.

3 - 2024-17697-CMMA1-169 - Fatima BERRACHED - « Groupe scolaire Michel Servet - Rénovation partielle thermique et accessibilité, réhabilitation du restaurant et création d'un préau » - Opération n° 01006531 - 2-6 rue Alsace-Lorraine, à Lyon 1^{er} - Lancement des études et autres prestations préalables de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Madame la Maire, chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que je vous présente le présent rapport, puisque fortement attendu par les équipes de l'école primaire Michel Servet, par les familles, que j'attendais aussi, puisque le projet prévoit la mise en œuvre des travaux avec la rénovation énergétique des bâtiments élémentaire et maternelle par le remplacement de menuiseries extérieures, l'isolation et la reprise des systèmes de chauffage et

d'éclairage, la rénovation énergétique du gymnase, la réhabilitation des deux restaurants scolaires, donc de la maternelle et de l'élémentaire, la création d'un préau de 45 m² de sanitaires de cour avec la modification du garde-corps sur la cour sud, et enfin, l'accessibilité de l'école élémentaire *via* l'installation d'un ascenseur desservant tous les niveaux, ainsi que le réaménagement des sanitaires.

Le montant global fixé pour leur opération est de 6 000 000 €, avec une valeur en date de janvier 2021 — donc il y a des risques que ce soit un peu plus — et hors assurance, hors découvertes éventuelles évidemment d'amiante, hors fondations spéciales, etc.

Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet.

Afin d'améliorer la situation de l'école primaire Michel Servet, je vous invite à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime.

Le programme de travaux, une fois qu'il sera finalisé, sera présenté aux équipes de l'école, à la fois les enseignants, le périscolaire, les parents d'élèves, toutes les personnes concernées, pour qu'elles puissent bien aussi faire le retour d'usage sur ce programme de travaux.

Je passe la parole à présent à Bertrand PINOTEAU pour un autre grand projet attendu sur le 1^{er} arrondissement.

4 - 2024-17167-CMMA1-173 – Bertrand PINOTEAU – Lyon 1^{er} - Acquisition par la Ville de Lyon de trois lots de copropriété constituant des parties du passage traversant la Galerie des Terreaux situés 11 rue Constantine, 1 rue Lanterne et 18 rue d'Algérie – EI 01204 - n° inventaire 01204 T 011, 012 et 13 – Opération 01204006 « Galerie des Terreaux - ouverture accès » – AP 2021-2 – Programme 00014

Oui, merci, Madame la Maire.

Oui, un troisième projet est très attendu.

En effet, un sujet qui nous occupe depuis le début du mandat, l'acquisition des lots manquant à la Ville pour maîtriser totalement le foncier de la galerie des Terreaux.

Comme je le disais, bien que ce sujet nous préoccupe depuis le début du mandat, je crois que nous l'avons assez peu évoqué en conseil d'arrondissement.

Aussi, je me permets quelques brefs rappels.

La galerie des Terreaux, elle relie la place éponyme à la rue Lanterne, sous le groupe d'immeubles qui est appelé le « Massif des Terreaux », qui a été reconstruit à la moitié du XIX^e par une société qui était dénommée la Rue Impériale.

Cette galerie commerciale a connu, au fil des décennies, des destinées multiples et variées, pas toujours très heureuses, mais sur lesquelles je ne m'étendrai pas, et a définitivement fermé ses portes au début des années 90.

Pendant une trentaine d'années, différents projets ont pu fleurir, mais se sont finalement heurtés à une difficulté foncière, la Ville de Lyon ayant réussi au fil du temps à acquérir la plupart des lots de copropriétés la constituant.

La galerie est répartie sur huit copropriétés des rues d'Algérie, Constantine et Lanterne.

Quand je dis la plupart, ça correspondait à environ 83 % du total de la surface, mais aucun accord de vente n'avait pu être trouvé avec trois des huit copropriétés qui représentaient donc les 17 % restants de la surface.

Sous les précédentes mandatures, la galerie est donc restée fermée avec, comme chacun peut le voir aujourd'hui encore, quelques ouvertures

éphémères de la petite partie donnant place des Terreaux pour des événements spécifiques, notamment les ventes liées à des événements se déroulant sur la ville.

Consciente de l'importance symbolique et socioéconomique de ce site emblématique, notre majorité avait intégré à son programme, en 2020, la réouverture de cette galerie des Terreaux, avec un projet de lieu destiné à la valorisation, de la réparation et de la réutilisation avec le nom de code — si je puis dire — « Cité des artisans et réparateurs ».

Mais le montage d'un projet dans ce lieu nécessite, bien entendu, des travaux importants, compte tenu de l'état de vétusté d'un lieu inoccupé depuis 30 ans, travaux qui eux-mêmes nécessitent d'être propriétaire de l'entièreté du lieu.

Trois années ont donc été nécessaires pour obtenir l'accord des trois copropriétés.

Je tiens à remercier ici les services de la direction centrale de l'Immobilier de la Ville de Lyon, et en particulier le travail déterminé de Madame Élodie ARQUÉ, qui a permis d'aboutir aujourd'hui à vous soumettre cette délibération.

Rapidement, il s'agit donc de valider l'acquisition par la Ville de trois lots, au total 186 m² environ, pour une somme totale de 278 700 €, auxquels s'ajoutent des frais notariés pour 8 400 €, soit une dépense totale sur le budget de la Ville de 287 000 € environ.

Le futur de la galerie des Terreaux commence donc à s'écrire aujourd'hui et la Ville travaille d'ores et déjà en lien étroit avec la Métropole sur le montage du projet, qui débutera par des travaux dits « du propriétaire », des travaux de démolition, de sécurisation, de mise aux normes, pour lesquels une enveloppe a été prévue dès le début de notre mandat au plan pluriannuel des investissements.

La durée des travaux et du montage global du projet excédera donc le mandat actuel, mais nous pouvons envisager une réouverture, peut-être à l'horizon 2027-2028, à confirmer, à préciser avec, évidemment, les études détaillées.

Dans cette attente, nous poursuivrons autant que possible des occupations temporaires, dans l'esprit notamment des deux actions intitulées « N'en jetez

plus ! », qui ont été réalisées par la Mairie du 1^{er} en 2023, les 15 avril et 14 octobre, avec des partenaires orientés réparation — si je puis dire —, tels que L'Atelier Soudé, ENVIE Rhône, Les Réparables, Upper Shoes ou encore Ovélis, le réparateur de vélos ambulant.

Donc pas de date aujourd'hui fixée, mais sans doute de nouveaux événements orientés réparations sur la galerie des Terreaux, pour donner à voir ce qui pourra s'y réaliser plus tard.

Je vous invite donc, bien évidemment, chers collègues, à donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime.

On espère effectivement qu'on pourra dès que possible retrouver ce lieu, sur lequel beaucoup d'habitantes et d'habitants ont des attentes et aimeraient pouvoir y entrer et retrouver la vie de cette galerie.

Je passe la parole à présent à Sylvain GODINOT avec sa double casquette de conseiller délégué aux Sports du 1^{er} arrondissement et également d'adjoint au Patrimoine Ville de Lyon pour cette présentation sur le complexe Genety Duplat.

5 - 2024-18155-CMMA1-172 – Sylvain GODINOT – Opération n° 01054004 « Complexe sportif Duplat Genety – réhabilitation » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20004

Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, nous vous proposons de valider une phase de travaux supplémentaires pour le complexe Genety Duplat.

Je voudrais rappeler qu'on a fait, depuis le début du mandat, un travail de *relamping* des deux gymnases.

On a changé les plafonniers pour économiser l'énergie, donc les lampes de Genety et les lampes de Duplat.

La nouvelle phase de travaux, il s'agit de mettre en accessibilité le gymnase Duplat, en faisant des travaux d'ascenseurs et de rampes d'accès.

Et pour le gymnase Genety, il s'agit de traiter un problème de surchauffe estivale, donc de reprendre la façade est, changer certains vitrages pour les opacifier et mettre des films solaires.

Donc l'ensemble de ces travaux est estimé à un montant de 600 000 € et va nous permettre à la fois d'avancer sur l'accessibilité et d'avancer sur les économies d'énergie et l'adaptation au changement climatique, donc deux priorités du mandat.

Je vous demande, je vous invite, bien entendu, à voter favorablement ce rapport.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

On devrait, dès cette année 2024, avoir la réalisation d'un certain nombre de ces travaux sur ce complexe sportif qui est très important, très utilisé sur l'arrondissement.

Je passe la parole à Madame CORTINOVIS, pour nous présenter le rapport « Lyon en transition(s) ».

Développement durable

6 - 2024-18178-CMMA1-174 – Mathilde CORTINOVIS — « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2023

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai cette année le privilège de vous présenter le rapport « Lyon en transition(s) » qui est, comme vous vous en rappelez, le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

Celui-ci présente les actions 2023 en 25 politiques publiques emblématiques.

Je vous invite à parcourir ce rapport parce qu'il donne une bonne vision des actions qui ont pu être menées l'année passée dans des domaines aussi variés que la culture, le logement social ou encore la redevabilité.

Je vous cite ici quelques actions qui nous concernent, particulièrement dans le 1^{er} arrondissement.

Il y a — on en a déjà parlé — les salles plurielles, lieu pour les jeunes, qui est situé dans l'ancien collège Truffaut, dans les pentes.

Il y a la concertation sur l'ancienne école des beaux-arts Neyret qui est destinée à accueillir un tiers-lieu centré sur la transition écologique.

Il y a également les rues aux enfants avec l'école Victor-Hugo, dans le 1^{er} arrondissement, qui a été concernée l'année dernière, avec la réalisation d'une fresque qui a été faite en collaboration entre un artiste et les enfants de l'école, et dont les prochains aménagements vont arriver en 2024.

Et enfin, le guide de la biodiversité du 1^{er} arrondissement, qui a été présenté lors de notre troisième semaine climat et réalisé par l'association Des Espèces Parmi'Lyons, avec une exposition et des promenades qui ont eu lieu autour du lancement du guide.

Ce guide, qui est intitulé « Sur les traces de la vie sauvage », a été financé par la Mairie du 1^{er} arrondissement, et c'est un très joli document, que je vous invite à consulter, qui vous permet de découvrir la faune et la flore avec laquelle nous cohabitons dans l'arrondissement.

Je ne vais pas vous inonder de toutes les informations qui sont présentes dans ce livret, mais je vous donne quand même quelques extraits qui vous donneront sûrement envie d'en faire une lecture complète.

Il y a eu :

- une fête des animaux dans le 3^e et dans le 8^e, qui aura également lieu cette année dans le 1^{er} et le 4^e ;
- des repas 100 % bio pour la petite enfance ;
- un cycle de conférences sur la *low tech* à la bibliothèque municipale de Lyon ;
- ou encore le premier Forum des associations lyonnaises pour les droits des femmes.

Donc, ravie de ces beaux projets qui nous permettent de commencer l'année de bonne humeur, je vous invite, mes chers collègues, à prendre acte de ce rapport « Lyon en transition(s) 2023 ».

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des compléments ou des demandes d'intervention ?

Je vous donne la parole, Noé FROISSART.

Monsieur Noé FROISSART

Merci, Madame la Maire, Madame l'Adjointe.

Je voulais simplement rajouter — parce que vous me connaissez, je parle souvent d'isolation thermique des bâtiments, c'est mon petit truc — que 2023 a également marqué les premières — en tout cas, les premières depuis un certain temps — isolations thermiques de bâtiments dans le 1^{er} arrondissement, qui viennent beaucoup de dispositifs de subventions, des évolutions réglementaires mises en place par la Ville depuis qu'on est arrivés. On a enfin des exemples de façades isolées par l'extérieur, même dans le 1^{er} arrondissement, de toitures isolées par l'extérieur, même dans le 1^{er} arrondissement.

On avance également sur ce chantier-là, qui est un chantier important pour la transition écologique de l'arrondissement et son adaptation aux canicules qui arrivent.

J'en profitais pour le souligner, le rajouter, parce qu'il a fallu un peu de temps et d'énergie — et beaucoup d'argent de la Ville de Lyon, d'ailleurs —, mais on finit quand même par sortir des projets et j'espère qu'on en verra beaucoup plus encore en 2024 et ainsi de suite.

Et j'en profite, puisque je me suis permis d'intervenir, pour saluer l'ensemble des projets qui commencent à aboutir.

Tout de même, il faut du temps pour lancer les projets, surtout en collectivité publique, on le voit, les choses prennent du temps.

Mais on en a parlé dans ces quatre dernières délibérations, de travaux à Servet, de l'isolation à Servet, avec également les améliorations sur la qualité de l'air qui seront menées au sein de l'école et pour la maternelle.

On a parlé de tous les chantiers qui ont été menés.

On a parlé de la galerie des Terreaux qui est un serpent de mer de 20 ans — 30 ans, pardon, j'ai mal écouté la délibération de mon collègue — mais le projet avance, le projet se construit et du coup, je suis ravi qu'en 2024, on commence vraiment à répondre et à livrer toutes les choses sur lesquelles on s'était engagés auprès des habitants pendant la campagne pour le bénéfice des citoyens.

Je voulais vous remercier, mes chers collègues, pour ces quatre délibérations successives qui m'ont toutes fait très plaisir.

Madame Yasmine BOUAGGA

Eh bien, nous vous retournons les remerciements pour cet enthousiasme et ces énergies positives que vous nous transmettez.

Malika HADDAD GROSJEAN ?

Madame Malika HADDAD GROSJEAN

Juste un petit complément à la fois à ces deux interventions, mais aussi à la brillante intervention de notre collègue, Fatima BERRACHED, au nom de nos trois groupes, autrement dit à notre majorité.

Ma chère collègue, vous avez conclu par la résistance et je crois que ces projets-là qui commencent à aboutir ou à poindre, à bourgeonner, c'est aussi de la résistance à nos habitudes.

C'est de la résistance à un certain confort, mode de vie, qui aujourd'hui doit changer petit à petit, à commencer un travail par soi-même, de sorte à aller vers cette transition, transformation écologique et sociale.

Merci de nous donner ces bonnes nouvelles qui nous font sourire, parce que c'est vrai que l'environnement, les actualités, qu'elles soient internationales ou nationales, ne sont guère réjouissantes, mais en même temps, nous, à l'échelle municipale, autrement dit à l'échelle de proximité, au plus proche des habitantes et des habitants, eh bien, nous continuons à mener ces projets et c'est une forme de résistance heureuse.

Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Il y a effectivement dans ce rapport et dans les initiatives de la Ville, un grand nombre d'initiatives qui sont porteuses de solutions et de solutions joyeuses.

Une autre qu'on pourrait citer, c'est le petit livret « Panier garni », qui a été publié par le CCAS pour indiquer à la fois les lieux où on peut avoir accès à de

l'aide alimentaire, mais aussi des recettes de cuisine qui permettent de cuisiner à la fois sain, plus écoresponsable, moins cher, et donc d'apporter concrètement des solutions qui sont aussi porteuses de joie et de convivialité.

Il y a vraiment dans ce rapport « Lyon en transition(s) » un grand nombre de solutions de cet ordre-là et qui sont très encourageantes, enthousiasmantes et qui nous donnent, comme vous le dites, aussi de l'énergie pour résister.

Je voulais aussi indiquer que le guide dont vous avez parlé, que la Mairie du 1^{er} a soutenu, est disponible à la fois pour consultation en mairie, à la bibliothèque du 1^{er} arrondissement, dans les écoles et les EHPAD, où nous l'avons déposé, et qu'il est également disponible dans sa version électronique sur le site Internet de la mairie pour qu'aussi cette connaissance sur les autres non-humains qui nous entourent, puisse être diffusée assez largement.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Donc nous prenons acte de ce rapport « Lyon en transition(s) ».

Nous allons passer à l'examen d'une délibération sur la démocratie participative et à ce titre, je vous redonne la parole, Madame CORTINOVIS.

Démocratie participative

7 - 2024-18513-CMMA1-175 - Mathilde CORTINOVIS — Adoption du nouveau règlement du budget participatif et lancement de la deuxième édition

Merci, Madame la Maire.

J'ai de nouveau un PowerPoint à vous présenter pour parler du budget participatif.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne le nouveau règlement de ce fameux budget participatif.

Comme vous le savez, la première édition est en cours, donc les projets ont déjà été soumis et votés, et une fois que le PowerPoint sera affiché, vous pourrez également voir que les projets sont en cours de réalisation.

Vous voyez sur le PowerPoint, une réalisation *a minima* par arrondissement.

Il y en a d'autres, mais on a choisi, un petit peu, les emblématiques.

J'en profite pour reparler du collègue Truffaut et des salles qui sont dédiées aux jeunes, qui sont le projet qui a été mis en avant dans le 1^{er} arrondissement, mais comme vous pouvez le voir, il y en a dans tous les arrondissements.

Là vous voyez le 1^{er}, 2^e, 3^e et dans la slide suivante, c'est aussi ce qui s'est passé.

Une mare dans le 4^e bientôt, dans le 5^e, dans le 6^e de la pétanque.

Plein de projets qui sont en cours.

On est assez enthousiastes de voir aussi ces projets qui se concrétisent.

Mais comme vous le savez, c'était une première édition et les premières éditions sont toujours un peu un test.

Là, l'objectif, c'était aussi de regarder ce qui s'était passé et d'en tirer aussi des leçons pour améliorer ce budget participatif.

On vous propose d'amender le règlement pour la seconde édition et il y a plusieurs points qui vont être modifiés.

Ce que vous voyez à l'écran, ça concerne la mobilisation.

L'objectif, dans cette deuxième édition, ça va être de favoriser une participation qui va être plus forte, plus diversifiée.

Il y a un accompagnement qui va cibler prioritairement les quartiers populaires, avec des permanences, des ateliers collectifs et, de plus, pour gagner en efficacité, l'objectif va être de cibler des structures et des personnes relais, comme des MJC, des bailleurs sociaux ou des associations, qui vont être mobilisées pour coconstruire une stratégie inclusive d'accompagnement des habitantes et habitants, pour toucher toujours plus de monde et être au plus près des besoins et des demandes des habitants et des habitantes de la ville de Lyon.

Ensuite, la deuxième action, sur la slide suivante, ça concerne les modalités de vote.

Comme vous le savez, la précédente édition, le vote se faisait électroniquement sur la plateforme « Oyé! », et avec du numérique accompagné.

Soit les gens pouvaient aller voter de façon autonome sur la plateforme, soit il y avait des permanences qui permettaient d'accompagner ce vote en ligne.

Donc ça, ce sera évidemment toujours possible.

Et la nouveauté de cette deuxième édition, c'est qu'il va y avoir un vote papier qui va se dérouler lors d'une journée.

Vous pouvez aussi venir dans un lieu qui sera défini et précisé à ce moment-là.

Il y aura toute une journée où vous pourrez aussi voter papier.

Et là, il y a aussi cette idée de démocratiser et de toucher le maximum de personnes.

La troisième nouveauté de ce règlement, c'est la création d'un Observatoire citoyen du budget participatif.

L'objectif est d'améliorer la transparence et la visibilité de la démarche en impliquant des citoyens et des citoyennes.

Et enfin, quatrième slide, c'est là où vous devriez être particulièrement intéressés, sur le fait que sur la précédente édition, il y avait un budget qui était alloué par arrondissement.

On avait évalué ce plafond par rapport au nombre d'habitants et chaque arrondissement avait un montant alloué.

Là, on va changer les règles, c'est-à-dire que chaque arrondissement aura trois projets garantis, quel que soit le montant, et ensuite les autres projets, qui ne seront pas les trois premiers par arrondissement, seront choisis en fonction du nombre de votes, indépendamment de leur situation géographique.

Ce qui veut dire qu'il y aura une vraie concurrence entre les projets et l'idée, c'est vraiment de favoriser l'implication citoyenne pour que le maximum de gens se mobilisent et que les gens aillent voter pour des projets qui les concernent le plus.

La dernière information, qui n'est pas des moindres, c'est celle qui concerne le calendrier de cette nouvelle édition.

C'est la slide que vous avez juste là.

La phase de dépôt arrive finalement assez vite parce qu'elle aura lieu du 1^{er} octobre jusqu'au 8 décembre.

Il y aura cette première phase pour déposer toutes vos idées.

Ensuite, les votes auront lieu du 5 mai au 15 juin 2025, après analyse de ces projets par les services.

Chers habitantes et habitants du 1^{er}, je vous invite dès à présent à réfléchir au projet que vous souhaitez voir émerger pour améliorer notre quartier.

On est évidemment à votre disposition pour en discuter et pour vous accompagner sur le dépôt du projet.

Chers collègues, je vous invite à donner un avis favorable à ce projet de délibération pour notre future édition du budget participatif.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime.

Nous allons passer à l'examen de délibérations portant sur l'éducation populaire qui implique des versements de subventions aux centres sociaux, dans les conseils d'administration desquels siègent des élus qui doivent se déporter, ne pas prendre part au vote.

Et de ce fait — Madame HADDAD GROSJEAN étant concernée —, je donne la parole à Madame BERRACHED pour nous présenter ces deux délibérations sur ces structures.

Éducation populaire

- 8 - 2024-17723-CMMA1-165 - Fatima BERRACHED — Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2024 pour un montant total de 62 500 €

Madame la Maire, chers collègues, il s'agira du rapport 17723.

Il concerne l'attribution de subventions aux associations intervenant sur le champ de la prévention spécialisée.

Pour rappel, adoptée par délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2022, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2026 constitue le programme de travail renouvelé du CLSPD et poursuit deux objectifs :

- l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique pour garantir aux habitants un cadre de vie apaisé ;
- l'accompagnement individualisé des publics en difficulté, des victimes et auteurs d'infractions.

La STSPD intègre des objectifs orientés particulièrement en direction des quartiers de la géographie prioritaire au titre de la politique de la ville.

L'un de ces axes vise à soutenir le développement de chantiers jeunes, en tant que support de prévention sociale pour les 14-25 ans exposés à la délinquance.

Deux types de chantiers sont envisageables, selon l'âge des jeunes ou leurs besoins spécifiques :

- des chantiers loisirs à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui se déroulent durant les congés scolaires ou le temps libre et permettent aux jeunes de financer principalement des projets de

départ en vacances. Ces chantiers sont portés par les structures de quartier, MJC ou centres sociaux ; et

- des chantiers éducatifs pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, suivis par des éducateurs de prévention et dont la compétence relève essentiellement des associations de prévention spécialisée.

Un partenariat privilégié avec la Mission locale de Lyon permet de positionner des jeunes en grande difficulté sur ces chantiers.

Sont donc financées par ce rapport, trois actions, portées par la Sauvegarde 69 pour un montant total de 6 500 € et des actions portées par les deux centres sociaux : le Centre social Grand'Côte, pour un montant de 3 000 €, et le Centre social Quartier Vitalité, pour un montant de 4 000 €.

Pour permettre aux structures de poursuivre leur mission auprès des jeunes, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Madame Malika HADDAD GROSJEAN

Petite précision, je lève la main pour le pouvoir de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT et je ne prends pas part au vote en ce qui me concerne.

Madame Yasmine BOUAGGA

On a bien noté.

Merci beaucoup.

Je vous redonne la parole, Madame BERRACHED.

- 9 - 2024-17724-CMMA1-187 - Fatima BERRACHED — Attribution de subventions de fonctionnement (premières tranches) d'un montant de 16 468 011 € aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Il s'agit du rapport 17724 et tout comme les équipements de petite enfance, que nous verrons dans un instant, le présent rapport concerne l'attribution de la première tranche de subventions, au titre de l'année 2024, pour les équipements d'éducation populaire.

Parler des équipements d'éducation populaire conventionnée avec la Ville de Lyon, c'est évoquer :

- treize Maisons des jeunes et de la culture ;
- l'association Com'expression ;
- treize associations gestionnaires de centres sociaux ;
- l'Arche de Noé, équipement de la Fondation de l'Armée du Salut ;
- l'association de gestion du Pôle 9, affiliée à la Fédération des centres sociaux et au réseau des Maisons des jeunes et de la culture ;
- huit Maisons de l'enfance ;
- l'Entraide Pierre Valdo ;
- l'association Ka'fête ô mômes ; et
- la Fédération des centres sociaux du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Parler des équipements d'éducation populaire, c'est évoquer 41 associations lyonnaises, avec plus de 44 000 adhérents réguliers et quelques 1 840 bénévoles engagés, plus de 560 associations locales, accueillies et accompagnées, plus de 600 événements organisés chaque année, plus de 85 000 personnes bénéficiant des différentes activités proposées, 414 berceaux en équipements d'accueil de jeunes enfants qui représentent 9 % de l'offre totale de Lyon, deux relais de petite enfance et huit lieux d'accueil enfants-parents, 3 700 places en accueil de loisirs extrascolaire, 18 000 enfants en accueil périscolaire dont 104 écoles publiques qui correspond à 50 % de

l'offre totale, plus de 23 000 pratiquants réguliers aux activités sportives et culturelles, plus de 50 000 spectateurs fréquentant les onze salles de spectacles et plus de 2 500 salariés représentant près de 900 ETP (équivalent temps plein).

En cette période de l'année, il est nécessaire de remercier pour leur engagement à destination des Lyonnaises et des Lyonnais, l'ensemble des salariés bénévoles qui font vivre ces lieux, ces associations.

Ces associations qui rencontrent aussi des difficultés financières suite aux années Covid, avec la forte inflation actuelle, avec aussi les coûts importants de l'énergie.

Pour répondre aux besoins des associations confrontées aux situations financières les plus critiques, et après analyse par les services municipaux, des subventions complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 555 000 € dans le cadre du Fonds d'aide exceptionnelle, mis en place en 2023 par délibération du Conseil municipal, seront attribuées.

Aussi, les montants attribués pour cette première tranche pour les équipements concernant le 1^{er} arrondissement : notons 518 459 € pour le conseil de quartier Quartier Vitalité ; 123 706 € pour l'association des Centres sociaux de la Croix-Rousse pour le site Grand'Côte ; pour la Ka'fête ô mômes 177 334 € ; et pour votre information, sur le site Pernon pour l'association des Centres sociaux de la Croix-Rousse, notons 340 784 €.

Pour aider les structures d'éducation populaire à fonctionner dans de bonnes conditions, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Alors on a le même sujet que précédemment sur les élus membres des conseils d'administration.

Nous avons un vote favorable à l'unanimité des personnes prenant part au vote, et je vous en remercie, et je remercie la Ville de Lyon aussi pour l'effort permettant de soutenir l'éducation populaire dans ce contexte d'inflation qui menaçait clairement les centres sociaux et dans un contexte, aussi, où il faut noter que l'État n'a pas été au rendez-vous, la CAF n'ayant pas augmenté les dotations.

Donc, pour l'instant, l'impact de l'inflation est compensé par les finances de la Ville de Lyon, et heureusement, vu l'importance de cette éducation populaire.

Mais on pourrait espérer qu'en termes de politique publique, l'État soit aussi présent pour soutenir ce travail de l'éducation populaire auprès des jeunes, auprès des personnes plus âgées, auprès de l'ensemble des habitants.

Nous allons passer à l'examen des délibérations portant sur l'Éducation, d'abord, avec la délibération qui ne concerne pas spécifiquement le 1^{er}, sur les périmètres scolaires de la Ville de Lyon.

Je vous redonne la parole, Madame BERRACHED.

Éducation

10 - 2024-18117-CMMA1-181 - Fatima BERRACHED — Modification des périmètres scolaires 2024

Le présent rapport est habituel et a pour objectif de préparer la phase de préinscription qui débutera cette année, le 5 février.

Les modifications de ces périmètres concernent les 2^e, 7^e et 9^e arrondissements.

Dans le 2^e arrondissement, le nouveau groupe scolaire Eugénie Brazier, qui a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2023, permet d'accueillir les enfants et les familles nouvellement domiciliées sur ce secteur qui connaît

d'importantes transformations et est amené à croître très progressivement, au regard des constructions à venir sur son périmètre.

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions de confort et de sécurité, il est envisagé de fermer l'école maternelle Gilibert à la rentrée scolaire septembre 2024, l'ensemble des effectifs actuels de l'école pouvant être accueillis dans de bonnes conditions dans les écoles de proximité précitées, et la fermeture de cette école entraîne un découpage de son périmètre, entre les groupes Alix et Germaine-Tillion.

Dans le 3^e arrondissement, une révision de périmètre est proposée entre les écoles élémentaires Mazenod et le groupe scolaire Léon Jouhaux.

Dans le 7^e arrondissement, une modification des périmètres entre les écoles Cavenne maternelle et élémentaire et le groupe scolaire Berthelot est proposée.

Et enfin, pour 9^e arrondissement, la nouvelle école maternelle Hepburn a ouvert ses portes début janvier 2024.

Une modification de périmètre est proposée entre les écoles Audrey Hepburn maternelle et élémentaire et le groupe scolaire Joannes Masset.

Avant de vous inviter à donner un avis favorable, je vous informe que l'édition 2024 de la rencontre « Bienvenue à la maternelle » aura lieu le mardi 6 février en mairie du 1^{er}.

Toutes les familles concernées par une inscription en maternelle pour la rentrée de septembre 2024 sont bien évidemment les bienvenues.

Afin d'organiser la phase de préinscription dans de bonnes conditions, je vous invite à donner un avis favorable pour la modification des périmètres scolaires.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Je vous redonne la parole, Madame BERRACHED.

11. 2024-17792-CMMA1-182 – Fatima BERRACHED — Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) – Année 2024

Il s'agit du rapport 17792.

Ce rapport est présenté aussi chaque année et concerne les crédits versés aux écoles au titre de l'année scolaire.

Je ne vous détaillerai pas les lignes budgétaires de ces crédits, mais notez que malgré une baisse des effectifs, c'est un budget sacralisé.

Aussi, pour votre information, notez une augmentation du forfait fournitures scolaires pour chaque élève de maternelle et d'élémentaire de 27,5 € à 32 €, soit une augmentation de 16,4 %.

La dernière augmentation de cette enveloppe datait de 2012 et n'avait évolué que de 1,5 € entre les rentrées 2003 et 2023.

Augmentation du forfait BCD par classe de 115 € à 130 €, soit une augmentation de 13 %.

Ce forfait n'avait jamais augmenté depuis 2003.

Regroupement de trois subventions — crédits libres, initiatives des conseils d'école et assurances — en une seule : initiatives pédagogiques.

L'assurance était remboursée aux écoles sur justificatif.

Le montant est maintenant intégré à la subvention aux initiatives pédagogiques et donc versé automatiquement, et le forfait pour ouverture de classe concerne désormais également les classes dédoublées en REP et REP+.

Pour permettre aux écoles de fonctionner dans de bonnes conditions, je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci pour votre avis favorable unanime.

On voit que l'école publique fait consensus, ce qui n'est pas forcément le cas dans les débats qu'on a au niveau national.

Je vous redonne la parole, Madame BERRACHED, pour les délibérations portant à présent sur la petite enfance.

Petite Enfance

12 2024-18051-CMMA1-186 – Fatima BERRACHED — Végétalisation des cours de crèche : subventionnement de « kits hors sol » à destination des établissements associatifs Petite Enfance soutenus par la Ville de Lyon - Opération n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 »

Vous aviez à approuver au cours des précédentes séances, les délibérations concernant la végétalisation des cours de crèches, qui est une priorité du mandat pour la petite enfance.

Selon les établissements, il s'avère que la configuration des espaces extérieurs et les contraintes techniques ne permettent pas toujours de répondre au projet de végétalisation en pleine terre.

C'est pourquoi il vous est proposé, ici et maintenant, d'accompagner financièrement, par la voie d'une subvention d'investissement spécifique, les associations qui souhaiteraient se doter d'un kit hors sol, permettant ainsi un accès à la nature en milieu urbain.

Il est proposé d'autoriser les gestionnaires associatifs à déposer une demande de subvention d'investissement avant le 31 août 2024 pour l'équipement d'un kit hors sol adapté à leurs cours de crèches.

Tous les équipements petite enfance associatifs ont donc la possibilité de déposer ces demandes, tout comme la Maison des assistantes maternelles Aux p'tits gônes.

Afin d'aider les équipements associatifs de la petite enfance à mener leur projet, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable, et je vous remercie, Madame BERRACHED, aussi d'avoir plaidé pour que la Maison d'assistantes maternelles, qui est une structure associative assez originale, puisque ce sont des assistantes maternelles sous contrat avec des parents qui se sont réunies à deux pour louer un espace et y accueillir les jeunes enfants, pour que cette structure-là puisse également bénéficier de ce subventionnement de kit hors sol.

Dans le contexte actuel, on a vraiment une chute inquiétante du nombre d'assistantes maternelles sur le 1^{er} arrondissement.

Leur apporter aussi du soutien et reconnaître l'intérêt de ce mode de garde nous permet de l'encourager et d'essayer de le soutenir, et c'est très nécessaire.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- 13 2024-18050-CMMA1-185 – Fatima BERRACHED – Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 9 734 759 euros – Exercice 2024 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadre**

Ma dernière prise de parole ce soir.

Il s'agit du rapport 18050.

En 2023, la première tranche de subventions aux équipements associatifs petite enfance avait été versée en deux fois pour aider les associations gestionnaires.

Aussi pour l'année 2024, ces subventions seront versées, comme habituellement, *via* deux tranches, en janvier et en septembre.

Pour cette première tranche, à noter une diminution pour quelques associations, dont l'association Farandole, Alysé, la Ribambelle et le relais les P'tits Soyeux, sachant que c'est un dialogue de gestion qui se fait entre les structures gestionnaires et la direction de l'Enfance.

Je souhaite profiter de cette intervention pour renouveler, comme à mon habitude, mes remerciements à l'ensemble des équipements associatifs et municipaux qui accueillent les petits-petites, qui accompagnent aussi les familles malgré des difficultés de recrutement qui touchent l'ensemble du secteur.

Aussi, je vous informe que la rencontre annuelle de présentation des modes de garde du 1^{er} arrondissement aura lieu le mardi 13 février, à 18 h.

Cette rencontre est à destination des futurs ou jeunes parents pour les aider dans leur recherche de modes de garde.

Pour revenir au présent rapport et pour permettre à l'ensemble des équipements de fonctionner, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Donc, je propose un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur le patrimoine et je donne la parole à Noé FROISSART pour nous les présenter.

Patrimoine

14 2024-18056-CMMA1-166 – Noé FROISSART — Attribution de deux subventions d'investissement dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026 » pour un montant total de 72 315 €, financés par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme 00005 et approbation d'une convention d'investissement

Merci, Madame la Maire.

Pour la première délibération, attribution de deux subventions d'investissement « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception ».

La première, pour le 1^{er} arrondissement, concerne particulièrement la réfection du Mur peint, le mur de la bibliothèque que vous connaissez, qui est sur les quais de Saône.

Vous avez peut-être constaté, ces derniers mois, qu'il est abîmé avec une partie de la toile qui est peinte, qui est déchirée, qui pendait de manière assez disgracieuse sur le mur, qui a été partiellement coupée.

La copro a décidé de la remettre en état en faisant appel à la Ville de Lyon pour financer une partie des travaux.

Et ce sera la CitéCréation qui s'occupera de la rénover, donc j'en suis ravi.

Je fais un clin d'œil à la commission patrimoine qui, la première, avait signalé cette dégradation et je suis bien heureux qu'on arrive à rénover ce mur peint, un des nombreux murs peints importants dans le 1^{er} arrondissement.

Soit dit en passant, mais ça ne concerne pas le 1^{er} arrondissement, dans la délibération, il y a également une subvention d'investissement complémentaire pour la rénovation des sept murs peints de la cité Tony Garnier, dans le 8^e arrondissement.

Ce n'est pas chez nous, mais je suis bien heureux également qu'on soutienne les nombreux murs peints du musée ouvert Tony-Garnier dans le 8^e.

La subvention dans le 1^{er} arrondissement correspond à un montant de 12 315 € sur les un peu plus de 15 000 € de travaux nécessaires pour la rénovation.

Je vous invite donc à donner un avis favorable à celle-ci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et je signale que les murs peints de la cité Tony Garnier que vous mentionniez aussi sont pris en charge dans le cadre d'une rénovation thermique de ces bâtiments.

Vous insistiez tout à l'heure sur l'importance de ces travaux et on est aussi en plein dedans.

S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Je vous redonne la parole, Monsieur FROISSART.

15 2024-17696-CMMA1-168 – Noé FROISSART — « Les Subsistances - Remplacement de la gestion technique centralisée » - Opération n° 01182001 - 8 bis quai Saint-Vincent, à Lyon 1^{er} - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005

Merci.

Délibération suivante sur Les Subsistances.

Délibération ultra technique sur les équipements de chauffage des Subsistances.

Délibération dont on s'étonne de pourquoi on doit en délibérer, si ce n'est que ça nous coûte tout de même 500 000 € pour remplacer les automates de chauffage, améliorer les sondes.

En gros, de manière générale, ce bâtiment, qui est un bâtiment tout à fait remarquable, mais qui n'a pas forcément été conçu pour être un bâtiment basse consommation aux normes actuelles, va être très largement amélioré pour avoir des thermomètres, des sondes d'ambiance un peu partout, pour limiter considérablement nos dépenses de chauffage du bâtiment, tout en améliorant le confort des usagers.

Le bâtiment étant immense, les coûts sont associés et pour moderniser tous les équipements de chauffage — disons de gestion de chauffage—, nous devons lancer ce projet qui va nous coûter environ 500 000 €.

On ne doute pas que sous quelques années, cette opération sera remboursée, parce qu'on arrêtera de chauffer des salles vides.

Donc c'est pour la bonne cause, et je vous invite également à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Pour appuyer ce que vous venez d'indiquer, je vous rappelle que nous avons voté, l'an dernier, deux rallonges de subventions à l'association des

Substances et à l'École des beaux-arts pour couvrir les coûts des fluides, les coûts de l'énergie, donc, effectivement, c'est un investissement utile.

S'il n'y a pas d'autres questions ou demandes d'intervention, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime.

Je vous redonne la parole, Monsieur FROISSART.

16 - 2024-18159-CMMA1-170 – Noé FROISSART — Lancement de diverses opérations de travaux du propriétaire : opérations n° 01283002 « Locaux Administratifs - Restauration et confortement des balcons », n° 04027001 « Mairie du 4^e - Réfection des caniveaux », n° 07007002 « Groupe Scolaire Berthelot - Remplacement de la zinguerie » et affectation d'une partie des autorisations de programme n° 2021-1, programme 20006 et n° 2021-1 programme 20008

Dernière délibération, à nouveau assez technique, concernant des travaux du propriétaire sur différents locaux qui appartiennent à la Ville.

Pour celui qui concerne le 1^{er} arrondissement, c'est le bâtiment situé au 10 quai Jean Moulin qui abrite différents services de la Ville de Lyon.

Des balcons en pierre sont dans un mauvais état et peuvent être dangereux pour les passants qui passent sur le trottoir à côté du bâtiment.

Il s'agit donc de les rénover et de restituer les pièces d'appui en pierre pour reprendre la charge, éviter tout danger et restaurer le caractère patrimonial de l'immeuble.

Restaurer des appuis en pierre sur un vieux bâtiment, à nouveau ce sont des travaux assez significatifs.

L'opération va donc coûter 300 000 €, mais ça fait partie finalement de l'entretien de la structure d'un immeuble et c'est malheureusement assez classique.

La délibération inclut également d'autres sites, mais qui ne sont pas dans le 1^{er} arrondissement, je les mentionne donc plus brièvement.

La mairie du 4^e arrondissement prend l'eau, pour faire simple.

Ils ont une toiture qui fuit, il s'agit de la réparer.

Le groupe scolaire Berthelot, dans le 7^e, a également des soucis de modernisation de la toiture et de la zinguerie sur le bâtiment pour éviter les infiltrations d'eau.

Il est donc également urgent de les réparer.

Ces deux opérations vont coûter 250 000 € chacune, ce qui fait que la délibération, dans son ensemble, va engager 800 000 € de travaux.

On peut en profiter pour signaler que les nombreuses délibérations que nous passons, celle-ci comme la précédente et comme celles de nombreux conseils précédents, nous permettent de rattraper progressivement la dette patrimoniale que nous ont aimablement laissée nos prédécesseurs, avec des bâtiments qui, progressivement, vont être remis aux normes, que ce soit de structure, que ce soit de chauffage, que ce soit d'un caractère utilisable dans de bonnes conditions et nous engageons de très nombreux travaux et on remercie largement les services de la Ville pour leur travail là-dessus, parce que les problèmes sont nombreux à travers les nombreux bâtiments de la ville.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime.

Je vais donner cette fois la parole à Sylvain GODINOT pour nous présenter la délibération portant sur l'église Saint-Bruno.

17 2024-18375-CMMA1-167 – Sylvain GODINOT – « Église Saint-Bruno - Achèvement de la restauration de l'église » - Opération n° 01017520 - 39 rue Pierre Dupont, à Lyon 1^{er} - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché n° N3795 - Lot n° 2 « Couvertures/Menuiseries/Campanaire »

Je crois que ce n'est plus la peine de présenter ce joyau de l'art baroque qu'est l'église Saint-Bruno des Chartreux.

Nous avons engagé une phase de finalisation de sa restauration depuis le début du mandat.

Là, on est dans la toute dernière ligne droite pour des raisons techniques de marché public, comme un montant a été revu à la hausse, au-dessus du seuil qui nécessite une délibération.

Ce rapport vous est présenté pour valider cette dernière phase de travaux.

La dernière phase de travaux, elle inclut la mise en accessibilité complète du site, la finition des chapelles intérieures, des travaux sur le portail d'accès, les façades et la couverture.

Avec ce petit avenant, l'opération sera achevée et l'avenant n'entraîne pas de hausse du budget de la restauration.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération qui nous permet d'achever la restauration de l'église Saint-Bruno.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre avis favorable unanime.

On espère voir l'inauguration de cette rénovation sur l'année 2024.

Je donne la parole à Bertrand PINOTEAU pour la délibération suivante.

18 2024-18114-CMMA1-171 – Bertrand PINOTEAU — Lyon 1^{er} - Cession à titre onéreux d'un local en rez-de-chaussée sis 27 rue Burdeau au profit de la société JAZZ SOUS LES VOUTES – EI 01080 - N° inventaire 01080 A 000

Merci, Madame la Maire.

Une fois n'est pas coutume, je suis davantage habitué à vous présenter des délibérations issues de la direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat, mais voici donc bien pour aujourd'hui une seconde délibération issue de la direction centrale de l'Immobilier, et je vois que Sylvain GODINOT est tout ouïe.

Chers collègues, alors que la précédente délibération conduit à une acquisition par la Ville, la présente délibération concerne une vente.

Alors que nous avons, bien entendu, maintes fois, soutenu ici et nous continuerons à le faire, que le patrimoine immobilier de la ville doit être conservé, maintenu, rénové — ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas sur les mandats précédents, malgré les combats menés par l'équipe de Nathalie PERRIN-GILBERT contre l'exécutif central de l'époque — en ce qu'il est nécessaire au développement du service public en réponse aux besoins exprimés par les habitantes et les habitants.

Le local dont il est question ici, 106 m², sous les escaliers de la montée du Perron — vous savez ce sont les escaliers qui mènent à la place Chardonnet depuis la rue Burdeau —, peut faire exception à cette règle générale que nous continuerons à défendre, dans la mesure où sa configuration, son emplacement et même son état général ne sont pas forcément en ligne avec l'accueil d'un service ou d'un équipement public.

Aussi, la décision de s'en séparer a été prise par la Ville et il a été procédé à une consultation sur la base d'un cahier des charges visant des activités

valorisant notamment l'animation du quartier, l'inclusion sociale et le rayonnement culturel de la ville.

Trois offres ont été reçues et celle de la société Jazz sous les voûtes a été retenue pour un montant d'acquisition de 150 000 €, sachant que des travaux de rénovation, qui seront à la charge de l'acquéreur, sont estimés à hauteur de 270 000 €.

L'acquéreur est le gérant de la Clef de Voûte, club de jazz situé place Chardonnet, réputé bien au-delà des frontières de Lyon et qui entend développer un pôle jazz sur le quartier, en lien notamment avec les conservatoires et écoles de musique lyonnais et villeurbannais, pour offrir deux lieux d'expression, c'est-à-dire de répétitions et de concerts, aux jeunes artistes formés dans nos villes.

Si les travaux se déroulent comme prévu, nous pourrions donc compter sur un nouveau club de jazz dans l'arrondissement à l'horizon de la rentrée 2025, ce dont je me réjouis bien entendu, d'abord pour notre collectivité, mais également — allez, c'est dit — à titre personnel aussi.

Donc je vous propose, chers collègues, de donner un avis favorable, bien sûr, à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci pour votre avis favorable unanime.

Nous irons fêter l'inauguration de ce lieu, avec une programmation musicale de très, très grande qualité.

La transition est toute faite pour passer à l'examen des délibérations portant sur la culture, que Yves BEN ITAH va nous présenter.

Culture

- 19 - 2024-18378-CMMA1-176 – Yves BEN ITAH** — Attribution de subventions de fonctionnement général à 3 institutions culturelles pour un montant de 8 665 000 € - Exercice 2024 - Approbation de conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres
- 20 - 2024-17799-CMMA1-177 – Yves BEN ITAH** — Attribution de subventions de fonctionnement général à 16 institutions culturelles pour un montant de 4 782 400 € - Exercice 2024 - Approbation de conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres

Merci, Madame la Maire.

Comme chaque année, ces délibérations qui sont récurrentes sur le financement de nos grandes institutions culturelles.

Si vous me permettez, je vais joindre les deux premières présentées simultanément puisqu'elles sont assez semblables.

Donc, la première, c'est l'attribution de subventions de fonctionnement général à trois institutions culturelles, pour un montant de 8 665 000 €.

Et la deuxième est l'attribution de subventions de fonctionnement général à seize institutions culturelles, pour un montant de 4 782 400 €.

Dans la première délibération, les trois structures concernées sont la Maison de la danse dans le 8^e arrondissement, pour un montant de 965 000 € ; la deuxième est l'Opéra national de Lyon qui, comme tout le monde sait, est dans le 1^{er} arrondissement, pour un montant de 7 000 000 € ; et la troisième est l'Institut Lumière, qu'on ne présente plus, pour un montant de 700 000 €.

Je ne vais pas détailler puisque tout le monde connaît ces institutions qui ne se portent pas trop mal d'ailleurs et qui font la fierté de notre territoire.

La deuxième phase de subvention concerne notamment les seize structures, je vais vous les citer :

- l'association Les Nouvelles Subsistances, pour un montant de 1 390 000 € ;
- le Théâtre Nouvelle Génération, donc le CDN de Lyon, pour un montant de 613 000 € ;
- le théâtre de la Croix-Rousse, pour un montant de 700 000 € ;
- le théâtre de Guignol, dans le 5^e, pour un montant de 150 000 € ;
- le Ciel, qui est un nouvel établissement ouvert depuis peu dans le 8^e remplaçant le NTH8, pour un montant de 195 000 €.

C'est un peu fastidieux, mais c'est important de savoir qui est financé.

On continue avec nos grands théâtres avec :

- le Théâtre du Point du Jour, pour un montant de 300 000 € ;
- l'association GRAME, pour un montant de 105 000 € ;
- l'association Les Grands Concerts, pour un montant de 30 000 €. À noter une baisse puisque l'année dernière, elle avait reçu une subvention de 60 000 € ;
- l'association du Marché Gare, ce nouvel équipement consacré aux musiques actuelles, qui a été complètement rénové, qui est un fleuron en la matière, pour un montant de 113 000 € ;
- toujours dans le domaine des musiques actuelles, la SMAC le Périscope, pour un montant de 100 000 € ;
- l'association Arty Farty, connue pour l'organisation des Nuits sonores, pour un montant de 366 700 € ;
- le Transbordeur, qui est la salle de concert bien connue de l'ensemble des habitants métropolitains, pour un montant de 69 000 € ;
- l'association de gestion de la Villa Gillet, dans le 4^e arrondissement, c'est plus particulièrement des sciences humaines et des questions de littérature, pour un montant de 400 000 € ;
- la CinéFabrique, qui est l'École nationale de formation aux techniques du cinéma et de l'audiovisuel ;
- l'association Musée urbain Tony-Garnier, pour un montant de 90 000 € ;

- et puis l'association Soierie Vivante, qui est dans le 4^e arrondissement et dont j'ai l'honneur de participer au conseil d'administration, pour un montant de 40 000 €.

L'ensemble de cette subvention est un montant de 4 782 400 €.

Voilà, chers collègues, je vous demanderais d'approuver et d'amener un avis favorable à ces subventions.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Oui, Monsieur FROISSART ?

Monsieur Noé FROISSART

Juste une précision.

Vous avez dit que vous êtes membre du bureau ?

Monsieur Yves BEN ITAH

Non, non.

Je suis invité à assister au conseil d'administration puisque c'est dans le 4^e et il y avait nécessité d'avoir un représentant élu, mais je ne fais pas partie du conseil d'administration.

Monsieur Noé FROISSART

Formidable, merci.

Monsieur Yves BEN ITAH

Non, non, je n'ai pas à me déporter.

Merci, Noé, c'était bien de le préciser.

Si vous voulez, je peux, dans l'incertitude, de ne pas participer au vote.

Ce sera peut-être plus raisonnable.

Oui.

Monsieur Yves BEN ITAH

Oui, oui, c'est pareil.

On ne va pas prendre de risques, ça ne va pas changer grand-chose.

On est bien d'accord.

Madame Yasmine BOUAGGA

Nous allons voter séparément les deux délibérations.

La première portant sur les trois grandes institutions culturelles, pour donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour.

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Et la seconde sur les subventions de fonctionnement à seize institutions culturelles.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable, également unanime.

Je vous redonne la parole, Monsieur BEN ITAH, pour Quais du Polar.

21 - 2024-18062-CMMA1-178 – Yves BEN ITAH — Attribution d'une subvention de 180 000 € à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 20^e édition du festival « Quais du polar » du 4 au 7 avril 2024 - Approbation d'une convention-cadre

Merci.

C'est une délibération qui concerne l'attribution d'une subvention de 180 000 € à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 20^e édition du festival « Quais du polar », qui aura lieu cette année du 4 au 7 avril.

Chaque année, le festival propose un focus particulier sur un pays ou un continent mis à l'honneur, à travers la programmation et l'invitation d'auteurs et d'autrices.

Cette prochaine édition sera particulière, car elle marquera les 20 ans du festival.

Cette édition anniversaire aura donc pour thématique principale 20 ans de polar.

Quais du polar célébrera cet anniversaire avec des thématiques qui mettront en avant l'évolution du genre et l'invitation d'autres auteurs phares du festival.

Il sera également tourné vers l'avenir en proposant un coup de projecteur sur les nouveaux auteurs et les nouvelles tendances du polar.

Merci, chers collègues.

Je vous demanderais d'approuver cette délibération pour soutenir ce bel événement assez unique en France et que nous avons, depuis maintenant 20 ans, la chance de voir s'organiser sur notre territoire.

Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime.

Donc nous participerons, comme tous les ans, à Quais du polar pour cette édition du 20^e anniversaire.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur le sport et je donne la parole à Sylvain GODINOT pour nous les présenter.

Sport

22 - 2024-17961-CMMA1-184 – Sylvain GODINOT – Attribution de subventions de fonctionnement de 3 031 490 € à diverses associations sportives au titre de la saison 2023-2024 - Approbation de conventions avec ces associations

Merci, Madame la Maire.

Nous avons une série de rapports assez classiques de subventions de fonctionnement.

Le premier rapport, il s'agit d'attribuer des subventions à hauteur de 3 031 000 € à diverses associations sportives pour la saison en cours.

Je vais aller vous les détailler un peu plus peut-être, quand même.

3 millions c'est quand même un paquet d'argent.

Je vais donc épargner la lecture des sept pages aux honorables membres du conseil d'arrondissement.

Je vais vous citer les associations du 1^{er} arrondissement :

- pour le 1^{er} arrondissement, nous avons l'association Aïkido du Rhône, une subvention à hauteur de 1 500 € pour 2024, la même chose qu'en 2023 ;
- nous avons l'association Cro Basket, subvention accordée de 25 000 €, en hausse de 2 000 € par rapport à la subvention de l'an dernier ;

- subvention au Cercle des Chefs d'Atelier, notre club de billard, subvention de 3 000 €, en hausse de 1 000 € par rapport à l'an dernier ;
- l'association Renouveau Boxe, subvention de 3 000 €, en hausse de 1 000 € par rapport à l'an dernier ;
- subvention à l'association Élan Gymnique de Lyon de 1 500 €, nouvelle subvention par rapport à l'an dernier ;
- l'association de karaté Wado Club de Lyon, subvention de 4 500 €, identique à l'an dernier ;
- l'association des Pentes Sportives et Culturelles, subvention de 11 000 €, en hausse de 4 000 € par rapport à l'an dernier ;
- l'association Lyon Sport Métropole, subvention de 85 000 €, en baisse de 15 000 € par rapport à l'an dernier ;
- et l'association Génération Roller, subvention de 6 000 €, identique à l'an dernier.

Pour l'ensemble de ces associations, vous notez qu'il y a eu une reventilation des associations afin d'avoir une meilleure répartition.

Je soulignerais, néanmoins, que le budget des associations sportives du 1^{er} arrondissement s'élève à 140 500 €, en baisse de 5 500 € par rapport à l'an dernier.

Je vous invite toutefois à voter favorablement ce rapport et je vous en remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Je vous redonne la parole, Monsieur GODINOT.

- 23 - **2024-18059-CMMA1-179 – Sylvain GODINOT** — Attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Comité Départemental de Course d'Orientation du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 7^e édition de l'événement « Lugd'O Night » le 20 janvier 2024
- 24 - **2024-18060-CMMA1-183 – Sylvain GODINOT** — Attribution d'une subvention de 23 000 € à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 16^e édition de « Lyon Urban Trail » les 23 et 24 mars 2024 - Approbation d'une convention mixte
- 25 - **2024-18061-CMMA1-180 – Sylvain GODINOT** — Attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 43^e édition de l'événement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » le 21 janvier 2024

Merci, Madame la Maire.

On est sur des associations qui sont récurrentes.

Le rapport suivant, il s'agit d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Comité Départemental de Course d'Orientation du Rhône et de la Métropole de Lyon pour l'édition de la Lugd'O Night, qui aura lieu très bientôt, le 20 janvier 2024.

Le deuxième rapport, il s'agit d'une subvention de 23 000 € à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 7^e édition de Lyon Urban Trail les 23 et 24 mars 2024.

Et pour le troisième rapport, il s'agit d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Thalassa, pour l'événement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes », qui a lieu aussi ce week-end, le 21 janvier 2024.

Madame Malika HADDAD GROSJEAN

Ce n'est pas cher payé de traverser le Rhône.

Monsieur Sylvain GODINOT

Alors à cette période, ils ont évidemment des combinaisons.

Ça fait partie des équipements obligatoires pour faire de la nage avec palmes en hiver.

Ils prennent la température de l'eau pour vérifier que c'est possible.

Je vous invite à voter ces subventions favorablement et je vous remercie de votre attention.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ?

Outre la question de la santé et de la protection contre le froid des nageurs ?

Eh bien, dans ce cas, je vous propose de donner un avis favorable pour ces trois courses, soutien à ces trois courses.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable sur ces trois délibérations.

Clôture du conseil

Madame Yasmine BOUAGGA

Nous avons fini avec l'ordre du jour, mais nous allons rester sur le domaine du sport et je vais donner la parole à Madame CORTINOVIS, pour une petite annonce.

Madame Mathilde CORTINOVIS

Oui, merci, Madame la Maire.

Pour ne pas changer de thématique, effectivement, je voulais vous parler avec ma casquette « démocratie locale », car on vient tout juste de lancer une concertation pour le choix des nouveaux agrès qui seront situés rue de l'Alma.

Alors, l'espace où il y avait l'ancienne aire de jeux abandonnée.

Il y a une forte demande des habitantes et des habitants et des Conseils de quartiers, sur le fait d'installer de nouveaux agrès sportifs dans l'arrondissement.

Donc on vous propose de choisir entre trois options : une option avec des agrès assez simples de musculation, qui seront de la réutilisation et du réemploi, parce que ce sont des agrès que nous avons déjà au sein de la Ville de Lyon ; le deuxième, c'est d'avoir un seul agrès multimodal qui permet de gagner de l'espace, parce que vous verrez, l'espace est quand même assez étroit ; et la troisième proposition est d'avoir des agrès un peu plus inclusifs, qui sont du fitness et qui sont ouverts à plus de types de population, à des gens qui n'ont pas forcément l'habitude de faire du sport.

Pour voter, vous pouvez aller sur notre compte Instagram, nos réseaux, sur le site de la mairie et on a aussi installé un QR code sur site.

Donc vous pouvez directement voter depuis votre téléphone.

Je vous invite à venir voter, nombreux et nombreuses, à cette concertation qui a été très attendue.

Madame Yasmine BOUAGGA

Vous l'aurez compris, c'est une année olympique qu'on prend, dans le 1^{er} arrondissement, sous l'angle du sport bien-être pour tout le monde et non pas de la compétition, avec des événements sportifs qui ont lieu ce week-end et également cette concertation.

Ce week-end, ont lieu également les vœux de la mairie du 1^{er} auxquels, bien sûr, l'ensemble des habitantes et des habitants sont invités.

Il n'y a pas d'événements sportifs, à proprement parler, de prévus, mais la boum déjantée que nous promet DJ T-T sera une occasion aussi conviviale de pouvoir bouger.

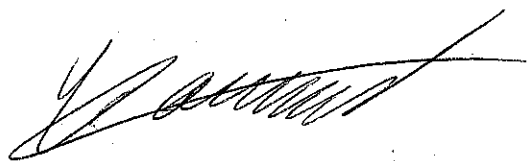
Il y a également un tournoi de basket féminin organisé par Cro Basket, au stade Genety-Duplat, et de nombreux autres événements auront lieu dans les semaines et les mois à venir, vous l'aurez compris.

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 13 mars.

Et sur ce, je vous souhaite une belle soirée.

Merci beaucoup.

Signature du secrétaire de séance : Noé Froissart

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Noé Froissart', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

